

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du mardi 13 février 2024 à 20 h

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire

L'an deux mille vingt quatre et le treize du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire de la commune.

Présents : Jean-Noël Abribat, Denis Cambus, Emmanuel Dupuy, Roger Eychenne, Ludovic Mazières, Alain Metge, Yves Micas, Christophe Pillon et Emmanuel Rimann

Absents ayant donné procuration : Thierry Pros (à Yves Micas) – Isabelle Ottria (à Christophe Pillon)

Excusés : Sandrine Dupuy, Olivier Monségu

Absent : Guillaume Lazerges

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Emmanuel Rimann** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 05 décembre 2023.

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Délibérations**

2024-01 – Proposition d'approbation du compte de gestion et du compte administratif budget annexe « mérens ». Sous la présidence de M. Yves MICAS, vice-président de la commission finances, hors de la présence de M. Christophe PILLON Maire.

VOTE : Pour = unanimité

2024-02 – Résultat de l'exercice 2023 budget annexe « mérens » :

Excédent de fonctionnement 17 078,75 € - excédent d'investissement 31 298,31 €

Affectation du résultat de fonctionnement : proposition de report en recette de fonctionnement budget primitif 2024 (c/002)

VOTE : Pour = unanimité

2024-03 – Proposition d’adopter le budget primitif « mérens ». Le virement (c/023) de la section de fonctionnement à la section d’investissement de 3 911,97 € est affecté au c/61521 (entretien bâtiments) avec diminution du c/2135 (investissement)

Section de fonctionnement

Dépenses	67 655,82 €	Recettes	67 655,82 €
----------	-------------	----------	-------------

Section d’investissement

Dépenses	68 751,26 €	Recettes	68 751,26 €
----------	-------------	----------	-------------

VOTE : Pour = unanimité

2024-04 – Proposition de mettre en place de la fongibilité des crédits dans chaque section budget village vacances (M57)

VOTE : Pour = unanimité

2024-05 – Proposition d’approbation du compte de gestion et du compte administratif budget annexe « village de vacances ». Sous la présidence de M. Yves MICAS, Vice président de la commission finance, hors de la présence de M. Christophe PILLON Maire.

VOTE : Pour = unanimité

2024-06 – Proposition d’adopter le budget primitif « village de vacances »

Section de fonctionnement

Dépenses	185 621,64 €	Recettes	185 621,64 €
----------	--------------	----------	--------------

Section d’investissement

Dépenses	684 941,44 €	Recettes	684 941,44 €
----------	--------------	----------	--------------

VOTE : Pour = unanimité

2024-07 – Autorisation de dépenses d’investissement avant vote du budget primitif à hauteur de 1/4 de crédits prévus au BP 2023 pour le budget principal :

- Chapitre 20 : $45\,538,07\text{ €}/4 = 11\,384,52\text{ €}$
- Chapitre 21 : $132\,631,80\text{ €}/4 = 33\,157,95\text{ €}$
- Chapitre 23 : $218\,137,17\text{ €}/4 = 54\,534,29\text{ €}$

VOTE : Pour = unanimité

2024-08 – Proposition de recruter des agents contractuels – remplacement agents momentanément indisponibles - exercice 2024

VOTE : Pour = unanimité

2024-09 – Proposition de créer un emploi non permanent accroissement temporaire d'activité : 1 an

VOTE : Pour = unanimité

2024-10 – Proposition d'acquérir un terrain (côté pharmacie) pour 3^{ème} abribus

VOTE : Pour = unanimité

2024-11 – Proposition de mettre à disposition le personnel technique du budget principal au budget annexe « mérens » exercices 2023-2024-2025

VOTE : Pour = unanimité

2024-12 – Proposition d'exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée

VOTE : Pour = unanimité

Taux : 100 % sur 5 ans

➤ **Avis du conseil**

- Accord dénonciation de la convention de location parcelle du pouech Unjat échéance le 14/11/2024
- Point projet cour d'école

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21 h 33.

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou

